

## **APPEL A PROJETS 2018**

***L'accompagnement des entrepreneurs et des conjoints de l'économie de proximité confrontés à un risque de santé.***

***Date limite de dépôt des dossiers : 20 juillet 2018***

Lors de sa réunion du 22 février 2018, le comité exécutif de la Fondation GARANCE a décidé de lancer l'appel à projet suivant :

**L'accompagnement des entrepreneurs et des conjoints de l'économie de proximité confrontés à un risque de santé.**

### **❖ Objectifs:**

Au travers de cet appel à projet, la Fondation GARANCE souhaite soutenir les projets qui s'inscrivent dans les objectifs suivants:

- **Concevoir et mettre en œuvre des dispositifs concrets d'accompagnement, d'aide et d'écoute** dédiés aux chefs d'entreprise et conjoints de l'économie de proximité (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs, dirigeants de PME, etc.) dans l'optique de prévenir leurs risques de santé

- **Contribuer à une meilleure connaissance des risques de santé** auxquels sont exposés les entrepreneurs et conjoints de l'économie de proximité (réalisation d'études, d'observatoires, etc.)
- **Contribuer à sensibiliser** les acteurs de l'économie de proximité (organismes consulaires, organisations professionnelles, etc.) aux risques de santé (épuisement professionnel notamment) auxquels sont confrontés les chefs d'entreprise et conjoints de l'économie de proximité.

### ❖ Qui peut répondre ?

L'appel à projets s'adresse à tous les organismes à but non lucratif (associations, fondations, organisations professionnelles et consulaires, etc.) qui développent une action de prévention des risques de santé en direction des entrepreneurs et des conjoints de l'économie de proximité.

### ❖ Modalités du soutien de la Fondation GARANCE :

Dans le cadre de l'appel à projet, **la Fondation GARANCE attribuera aux organismes sélectionnés une subvention destinée à permettre la réalisation de leur projet.**

Ce soutien apporté par la Fondation GARANCE a vocation à permettre la réalisation de projets en phase avec son objet. **De ce fait, la Fondation ne prend pas en charge les demandes d'aide au fonctionnement habituel d'un organisme.**

### ❖ Critères de sélection :

Pour être sélectionné, le projet devra :

- Répondre à l'intérêt, aux attentes et aux besoins des publics auxquels il s'adresse, à savoir les chefs d'entreprise et conjoints de l'économie de proximité : artisans, commerçants, professions libérales, exploitants agricoles, dirigeants de TPE-PME,

- Etre mis en œuvre par un porteur de projet disposant d'une bonne connaissance du domaine d'intervention concerné et des publics bénéficiaires
- Prévoir l'implication active des publics bénéficiaires,
- Revêtir un caractère original, innovant,
- Compléter ou renforcer les actions et dispositifs déjà mis en place en direction des publics bénéficiaires par les autres acteurs de la santé et/ou les collectivités publiques
- Prévoir une évaluation, une fois sa mise en œuvre réalisée,
- Faire appel à plusieurs financeurs : financement propre du porteur de projets, fonds publics (Etat, collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, etc.) autres fondations, etc .

### ❖ **Modalités de réponse et calendrier :**

Les projets seront communiqués à la Fondation GARANCE au moyen du dossier de candidature téléchargeable à l'adresse suivante :

[www.fondation-garance.fr](http://www.fondation-garance.fr)

#### **Rubrique**

#### **Nos programmes d'action, Appel à projets**

Pour cet appel à projet, le calendrier est le suivant :

- **20 juillet 2018:** date limite de transmission des dossiers complets
- **23 juillet-31 août 2018 :** phase d'instruction des dossiers
- **5 septembre 2018 :** réunion du comité exécutif de la Fondation GARANCE et sélection des dossiers